

Fiche de données de sécurité

selon N° 1907/2006/CE, Article 31

Révision: du 10.12.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit** **MILASOLV BIO SD**
- **Code du produit** 161151
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Code du produit** Dégraissant su base végétale, surraffiné, désodorisé.
Emulsionnable
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
JEAN BREL
ZAC Saint Léger – 2 à 24 avenue Stalingrad
Tél : 01 49 71 17 00
Fax : 01 48 23 09 33
Courriel : jbsa@jeanbrel.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** INRS : 01.45.42.59.59 – <http://www.centres-antipoison.net>
Centre Anti-Poisons de Paris : 01 40 05 48 48

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant

· **Indications particulières : concernant les dangers pour l'homme et l'environnement**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générales de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

.Pictogramme de danger

néant

.Mention d'avertissement

néant

.Mentions de danger

néant

.Indications complémentaires

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT :** Non applicable.

· **vPvB :** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- **Description :** Fluide de dégraissage, agrochimique, sans COV, sans odeur, biodégradable, émulsionnable.
- **Composants dangereux :** Néant.
- **Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents/ Etiquetage du contenu**
Agents de surface non ioniques <5%
- **Indications complémentaires** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Demander immédiatement conseil à un médecin
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit
- **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles
- **Après contact avec la peau :** Laver à l'eau courante et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction** Adapter les mesures d'extinction à l'environnement
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de fort échauffement possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Matériaux d'emballages autorisés : acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Téfion.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail :	Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires :	Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.
 8.2 Contrôles de l'exposition	
<ul style="list-style-type: none"> · Equipement de protection individuel : · Mesures générales de protection et d'hygiène 	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
Protection respiratoire :	non nécessaire.
Protection des mains :	Gants de protection : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants :	Caoutchouc nitrile.
Temps de pénétration du matériau des gants :	Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.
Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.
Protection du corps :	Porter un vêtement de travail protecteur en cas de risque de projection.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

· Indications générales	
· Aspect :	
Forme :	liquide
Couleur :	jaune
· Odeur :	faible, végétales
· Changement d'état :	
Point d'ébullition :	non déterminé
Point de congélation :	-12°C
· Point d'éclair :	170°C (NF EN 227 19)
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable
· Pression de vapeur à 20%	< 0,1 hPa
· Densité à 25°C :	0,880 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec :	
l'eau :	émulsionnable
· Viscosité :	
cinématique à 40°C :	5 mm ² /s
· Teneur en solvants :	
VOC (CE)	0,0%

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.1 Réactivité :

10.2 Stabilité chimique :

. Décomposition thermique/ conditions à éviter

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter :

Température inférieure à 8°C

10.5 Matières incompatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë :

. Effet primaire d'irritation :

. de la peau :

Non classé.

. des yeux :

Non classé.

Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.

. Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

OCDE 301B :
Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

. Autres indications écologiques :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT :

Non applicable.

. vPvB :

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

. Recommandation :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Remettre à un récupérateur agréé.

. Emballages non nettoyés :

. Recommandation : Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales

14 Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

. ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

. Marine polluant Non

14.6 Précautions particulières

à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention

Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementation/ législation

Particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles

Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.